

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Paris-Dauphine

Page

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Chargé-e d'accueil	2
	Permanences	2
	Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2	Accompagnement pédagogique	3
	Aides humaines	3
	Aides techniques	
	Modalités d'aménagement des examens	3
	Bibliothèques	3
3	Médecine préventive	4
4	Orientation et insertion professionnelle	4
5	Vie pratique	5
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	5
	Transports	5
	Hébergement	6
	Restauration	9
	Accompagnement	9
	Aides financières	9
6	Vie étudiante	10
	Activités associatives et culturelles	10
7	Solidarité et sensibilisation	11
8	Politique handicap	11
	Infos plus ...	11

Universités & Ecoles

Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Paris 2 - Panthéon-Assas

Paris 3 - Sorbonne Nouvelle

Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Paris Descartes

Sorbonne Université, Faculté de médecine -

Faculté de sciences

Paris 7 - Paris Diderot

Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Paris-Dauphine

Paris 10 - Paris Nanterre

Paris-Sud

Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Paris 13

Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)

Versailles St-Quentin-en-Yvelines

Evry-Val-d'Essonne

Cergy-Pontoise

Institut national des langues et civilisations orientales

Conservatoire national des arts et métiers

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

École nationale des chartes

École normale supérieure Cachan (ENS Cachan)



Université Paris-Dauphine

www.dauphine.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Pôle Handicap (Service de la Vie Etudiante)

Bureau B029

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75116 PARIS

✓ **Présentation de la structure**

Ses principales activités sont :

- L'accueil et l'accompagnement de tous les étudiants en situation de handicap permanent et temporaire.
- L'analyse des besoins en terme d'aménagement des études et des examens. Des équipes plurielles composées notamment des responsables pédagogiques et du Pôle Handicap sont chaque année constituées pour traiter du projet d'étude des étudiants ayant des besoins spécifiques.
- La mise en œuvre des aides matérielles et humaines en collaboration avec les départements de formation.
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants
- La sensibilisation de la communauté dauphinoise au handicap et l'amélioration de l'accessibilité au sein de l'université.

<http://polehandicap.dauphine.fr>

✓ **Nom de la chargée d'accueil**

Madame Sabine PERSICO, Responsable du Pôle Handicap

Tél : 01.44.05.41.50 - sabine.persico@dauphine.fr

✓ **Permanences**

Accueil sans RDV du mardi au vendredi, 9h - 12h et 14h - 16h et lundi uniquement sur RDV.

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Il est conseillé de prendre contact avec le Pôle Handicap dès réception de la lettre d'admission pour le lycéen comme pour l'étudiant. Une première rencontre est alors proposée afin d'évaluer vos besoins et les aménagements éventuels à mettre en place.

Outre l'entretien, l'accueil au Pôle Handicap consiste pour ceux qui le souhaitent en une visite de l'université avec un repérage des lieux et des bâtiments de cours (localisation des ascenseurs, de l'entrée des bâtiments, du restaurant universitaire, de la bibliothèque, de l'infirmerie...).

Dans le cas des lycéens, ils sont invités à renseigner une fiche de liaison «lycée-université» qui permettra de préparer le premier entretien avec la responsable du Pôle Handicap. [Télécharger la fiche.](#)



2 **Accompagnement pédagogique**

Suite à l'évaluation des besoins par le Pôle Handicap, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, la médecine préventive et les équipes pédagogiques. Ce plan comprend les éléments suivants :

- Un volet études (aides humaines, adaptation des supports, aides techniques, aménagement du cursus etc...)
- Un volet examens (temps majoré, aides humaines, adaptation des supports, aides techniques etc...)

✓ **Aides humaines**

Preneur de notes, assistant pédagogique, secrétaire d'examen, interprétariat, codeur LPC, etc ...

✓ **Aides techniques**

Mise à disposition d'ordinateur, logiciels spécifiques...

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

Les départements de formation assurent la mise en œuvre des aménagements d'examens.

✓ **Les bibliothèques**

La bibliothèque d'étude est accessible aux étudiants à mobilité réduite. La présence d'un portillon à l'entrée peut nécessiter l'accès par la porte de sortie. L'ensemble des équipements est adapté au travail en fauteuil roulant.

La bibliothèque peut mettre à disposition un télé-agrandisseur et une machine à lire sur simple demande. Une salle de travail en groupe est accessible prioritairement aux étudiants handicapés dont le travail nécessite une isolation phonique (s'adresser à l'accueil).

Dans le cas d'un emprunt à la bibliothèque d'étude, la durée du prêt est portée à trois semaines au lieu de deux. Pour la bibliothèque de recherche (6ème étage du bâtiment A) ouverte aux étudiants de Master 2 Recherche et de Doctorat, le prêt d'ouvrages est prolongé à la demande.



3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'avis de l'équipe plurielle (Pôle handicap et responsables pédagogiques).

Nom du service : SIUMPPS
B033 (RDC)
Tél : 01 44 05 46 91

C'est auprès de ce service que tous les étudiants inscrits pour la 1ère fois à l'université prennent rendez-vous pour une visite médicale. Les médecins sont disponibles pour tout avis concernant la santé : sport, diététique, contraception, MST, tabac ... Une psychologue et un psychiatre sont à leur disposition sur rendez-vous pour les aider dans leurs difficultés personnelles. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

4 Orientation et insertion professionnelle

Le **Pôle Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service : 01 44 05 49 84 / 48 64 / 41 60
Courriel : scuio @ dauphine.fr

Accompagnement à l'insertion professionnelle du Pôle Handicap :

- Des partenariats avec des entreprises conduits par le Pôle handicap existent pour promouvoir l'accessibilité au savoir et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.
- Différents organismes (entreprises, fonction publique...) contactent régulièrement le Pôle Handicap pour proposer des stages et futurs emplois aux étudiants en situation de handicap. Les offres sont envoyées par courriel par la responsable du Pôle aux étudiants qui le souhaitent.

Un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi (rédaction CV, lettre de motivation, présentation orale) peut être aussi dispensé par le Pôle Handicap en complément des ressources du service Dauphine Entreprises de l'université.



Université Paris-Dauphine

www.dauphine.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

Sur le site de la Porte dauphine :

Une rampe d'accès située à l'entrée principale, boulevard Lannes, permet aux étudiants à mobilité réduite d'accéder facilement au bâtiment.

Deux balises sonores jalonnent l'entrée boulevard Lannes et l'accès aux ascenseurs sonorisés. Le comptoir de l'accueil met également à disposition une boucle auditive magnétique.

Les salles de cours sont toutes accessibles aux étudiants à mobilité réduite ainsi que le restaurant universitaire et les deux cafétérias situés au rez-de-chaussée.

Le grand Amphi Edgar Faure est équipé de boucles magnétiques auditives pour personnes malentendantes. Une salle d'études (salle B 046 au RDC) aménagée et équipée de matériels spécifiques est mise à disposition des étudiants en situation de handicap.

Des places de parking situées près des ascenseurs du sous-sol sont réservées et la carte de parking est gratuite sur demande auprès du Pôle Handicap.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

Possibilité de disposer d'une place de parking sur le site Porte Dauphine.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. Pour connaître les modalités de prise en charge :

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université Paris-Dauphine

www.dauphine.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>

✓ Hébergement

Depuis 2012, l'Université Paris-Dauphine a mis en place un site internet dédié au logement, exclusivement réservé à ses étudiants : www.logement.dauphine.fr

Le site propose des offres de particuliers, des offres en résidence (à loyer modéré, accessibles sur critères sociaux) ainsi que les informations juridiques et administratives indispensables.

Contact & informations : logement@dauphine.fr



Université Paris-Dauphine

www.dauphine.fr

5 Vie pratique

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Paris

www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tel : 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi) - Accueil uniquement sur rendez-vous

Pour un premier contact, envoyer un mail en indiquant l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier et votre projet de formation.

→ Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.

Service social Etudiant à l'Université Paris-Dauphine :

Mme Leila Ouamrane - Tel : 01 44 05 44 56 - Bureau B021

■ Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

La fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services d'aide humaine intégrés. **Résidence étudiante adaptée à Paris :**

REA Centre Colliard - 4 rue Quatrefages - Paris 5e

› Hébergement

- 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap
- un service d'aide humaine et d'accompagnement est présent 24h/24, 7j/7

Contact : Corinne Stephan - Tel : 06.34.29.34.19 - rea.colliard@fsef.net

› Santé

Le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablisements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

5 Vie pratique

Autre résidence FSEF en Ile-de-France :

Campus de Nanterre : Sylvie Daigle - Tel : 01.41.20.94.20 - rua.nanterre@fsef.net

Les résidences FSEF : www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

› Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

› Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

› Union nationale des maisons d'étudiants : UNME www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

› STUDEFI (EFIDIS) www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

5 Vie pratique

➤ **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

Au CROUS : Une caisse est prioritaire pour les personnes à mobilité réduite

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

➤ **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

➤ **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

➤ **Aide à la mobilité internationale**

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

➤ **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par Mobilités Ile-de-France ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**

➤ **Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire** : gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

Université Paris-Dauphine

www.dauphine.fr

5 Vie pratique

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

6 Vie étudiante

✓ Activités associatives et culturelles

L'université Paris-Dauphine se singularise par la richesse et la diversité de ses associations étudiantes qui participent à l'animation du campus.

On distingue 3 types d'associations domiciliées à l'université :

◆ **Une trentaine d'associations généralistes** regroupent des étudiants qui s'investissent dans des projets humanitaires, culturels, sportifs, citoyens et festifs destinés à l'ensemble des étudiants de l'université.

◆ **Plus de 50 associations de filières**, le plus souvent de Master 2, organisent des événements valorisant l'image de la filière et participant à la cohésion de la promotion. Elles s'attachent à entretenir des liens avec le réseau des « jeunes anciens ».

◆ **L'association « Dauphine Alumni »** a pour vocation de faire vivre la communauté des anciens étudiants en multipliant les possibilités d'échanges et de contacts entre eux et en donnant une visibilité à leurs parcours professionnels. Elle organise de nombreux événements tout au long de l'année.

L'université a pour ambition de former des managers ouverts à la culture. Dans cet objectif, elle soutient les initiatives des associations étudiantes, elle développe des partenariats avec de grandes institutions et offre des activités variées sur le campus ainsi qu'un accès facilité à des événements culturels.



Université Paris-Dauphine

www.dauphine.fr

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés : www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Guide de l'étudiant en situation de handicap de l'Université Paris-Dauphine

(voir en partie gauche : Le livret du handicap)

Guide des enseignants de l'Université Paris-Dauphine

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : Michel Quéré
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe : Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray
Avril 2015 - Mise à jour Mars 2018
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants).

Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que les formations suivantes :

- Cours de LSF
- Formation sur les fondamentaux du handicap

En novembre 2013 ont été réalisés des projets dans le cadre de la Semaine du Handicap :

- Animation de sensibilisation aux déficiences visuelles
- Une exposition des étudiants de l'IPJ sur le traitement du handicap dans la presse « Un oeil sur le handicap »
- Avec stand et vidéos-témoignages au RDC
- Une pièce de théâtre suivie d'un débat

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

A l'Université Paris-Dauphine, un schéma directeur sera adopté durant le 1er semestre 2015 comportant 5 axes :

1. L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
2. L'accessibilité des locaux et des enseignements
3. L'information, la sensibilisation et la formation
4. L'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
5. Le recrutement et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

